



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES



Fédération suisse des Haflinger (FSH)
Schweizerischer Haflingerverband (SHV)

Règlement de traction (FM/HF)

En vigueur dès le 01.01.2024

Les épreuves se déroulent conformément au règlement suivant.

1. Droit de participation

1.1. Droit de participation chevaux

Sont autorisés à prendre le départ les chevaux FM, Haflinger et mulets dès 4 ans (l'année de naissance est déterminante), avec certificat d'origine ou carte d'identité et passeport équin valables. L'inscription au registre des sports de Swiss Equestrian n'est pas obligatoire.

Les chevaux d'autres races peuvent également participer, mais ne comptent pas dans le cadre du classement des chevaux FM ou Haflinger en vue des qualifications pour les finaux.

Chaque cheval ne peut prendre le départ qu'une seule fois par épreuve.

1.2. Droit de participation meneurs

Sont autorisés à prendre le départ tous les meneurs dès l'âge de 14 ans révolus.

Le nombre de départs est limité à deux par catégorie et par meneur.

2. Catégories, changement de catégorie

2.1. Catégories

Catégorie L

Catégorie M

2.2. Changement de catégorie

Pour le changement de la catégorie de L à la catégorie M il faut 5 classements dans les premiers 25 % durant les deux dernières saisons.

Exemple lors d'épreuve dès 4 participants :

- a) S'il y a 5 participants, les 2 premiers obtiennent un classement pour la catégorie M.
- b) S'il y a 16 participants, les 4 premiers obtiennent un classement pour la catégorie M.

Épreuve avec moins de 4 participants : le gagnant obtient un classement pour la catégorie M, à condition qu'il termine son parcours.

La catégorie M est propre au cheval jusqu'à ce que son propriétaire demande le passage en catégorie L (aussi en cas de changement de propriétaire).

Conditions pour passer en catégorie L : pas de classement durant les deux dernières années, la demande est à adresser à la gérance FSFM.

Pour le passage des chevaux Haflinger en catégorie M, se référer au complément de règlement de la FSH.

3. Parcours, largeur des obstacles, Poids de la luge, déroulement de l'épreuve et appréciation

3.1. Parcours

La longueur totale du parcours est entre 120 à 180 mètres et il est composé de 8 obstacles dont 4 zones de chargement.

Le parcours entre le dernier obstacle et la ligne d'arrivée est une ligne droite de 30 mètres au minimum.

3.2. Largeur des obstacles

Catégorie L : longueur du palonnier (des palonniers) + 50 cm (portes 1 à 8). Si la luge est plus large que le palonnier (les palonniers), c'est la largeur de la luge qui fait foi.

Catégorie M : longueur du palonnier (des palonniers) + 50 cm (porte 1) longueur du palonnier (des palonniers) + 40 cm (portes 2 à 8) Si la luge est plus large que le palonnier (les palonniers), c'est la largeur de la luge qui fait foi.

3.3. Poids de la luge

Le poids de la luge est de 300 kg pour les FM et de 200 kg pour les chevaux d'autres races.

3.4. Déroulement de l'épreuve

Départ (signalé par des fanions) avec la luge à vide. Arrivée à la hauteur du premier chargement, la luge s'arrête de façon que le crochet de la luge soit dans la zone d'arrêt.

A chaque arrêt, la luge attend 5 secondes avant de redémarrer. Pendant ce temps, la/les personne(s) monte(nt) sur la luge.

Au bout des 5 secondes et au signal du juge, la luge repart et se déplace entre les cônes jusqu'à l'arrêt suivant. Il en va de même pour les arrêts suivants.

L'épreuve est terminée au moment où l'arrière de la luge a franchi la ligne d'arrivée (délimitée par deux cônes) ou lorsqu'elle ne peut plus être déplacée.

Epreuves à un cheval :

Pour les chevaux FM, dans la catégorie L, les chargements se composent d'une personne à chaque fois. Dans la catégorie M, les deux premiers chargements se composent d'une personne et les deux derniers de deux personnes. Le meneur peut choisir de les charger ou non.

Pour les chevaux d'autres races dans la catégorie L, aucune personne ne monte lors du premier chargement, puis une aux suivants. Dans la catégorie M, aucune personne ne monte lors du premier chargement, une personne monte au deuxième chargement et deux personnes lors des deux derniers chargements. Le meneur peut choisir de les charger ou non.

Epreuves à deux chevaux :

Pour les chevaux FM, dans la catégorie L, les chargements se composent de deux personnes à chaque fois. Dans la catégorie M, les deux premiers chargements se composent de deux personnes et les deux derniers de quatre personnes. Le meneur peut choisir de les charger ou non. Le meneur n'a pas droit d'intervenir à la tête des chevaux.

Pour les chevaux d'autres races dans la catégorie L, une personne monte lors des deux premiers chargements, puis deux aux suivants. Dans la catégorie M, les deux premiers chargements se composent d'une personne et les deux derniers de quatre personnes. Le meneur peut choisir de les charger ou non.

3.5. Appréciation

Le meneur travaille aux guides. Le fouet est interdit et le retour de guides à éviter. Le meneur ne doit pas toucher le cheval, sauf pour remettre les traits en place. Le juge donne un avertissement à chaque arrêt hors zone et lors du retour de guides ou intervention du meneur ou de tiers.

Un avertissement est également donné en cas d'utilisation excessive de la voix.

Il est interdit au meneur de monter son cheval dans le parcours.

Pour les épreuves à deux chevaux, le meneur est accompagné d'un groom. Celui-ci peut suivre l'attelage durant l'épreuve, mais il doit se tenir à la hauteur de la luge, derrière la ligne du palonnier. L'allure obligatoire est le pas. Si un cheval trotte quand même par nervosité, le concurrent doit impérativement avoir un pas tranquille, sinon il sera pénalisé. Les infractions sont sanctionnées d'un avertissement la 1ère fois, de 5 points la 2e fois et de 10 points la 3e fois, la 4e fois entraînant la disqualification (avec annonce).

Attribution de pénalités :

Boule tombée de son cône :	5 points par boule
Arrêt entre deux zones d'arrêt :	5 points
Temps d'arrêt obligatoire non respecté (zone d'arrêt):	20 points par arrêt non respecté
Intervention du meneur (à la tête des chevaux ou voix excessive) :	10 points par intervention, maximum 3 fois par obstacle
Intervention du groom :	10 points par intervention
Personne non chargée :	15 points par personne non chargée
Intervention du meneur (retour de guides + toucher le cheval) :	10 points par intervention, maximum 3 fois, 4e fois entraîne l'exclusion
Si le crochet de la luge, lors de l'arrêt obligatoire est situé en avant de la zone d'arrêt (hors zone), le concurrent reçoit les pénalités suivantes :	5 points par arrêt hors zone + 20 points par arrêt non respecté + interdiction de charger la personne de cette zone (15 points) = 40 points.

Maximum 3 arrêts de 10 secondes chacun entre les obstacles, le 4^{ème} clôt le parcours.

Le franchissement de la ligne d'arrivée vaut 30 points.

Si des participants ont le même nombre de points, ils sont départagés par un barrage. Les modalités du barrage sont le rétrécissement des portes de 10cm, soit la longueur du (des) palonnier (s) ou de la luge + 40cm en catégorie L et 30cm en catégorie M.

4. Harnachement et tenue des meneurs

4.1. Harnachement

Un harnachement propre et solide, adapté au cheval, et des guides en cuir ou en nylon sont exigés.

Un harnachement de type colliers est préférable, mais les poitrails sont admis.

Bride : mors ou Kandare, ainsi qu'une bride d'attelage. Les œillères sont autorisées, mais pas obligatoires. Elles doivent cependant être adaptées au harnachement.

Un contrôle de sécurité a lieu avant le début du parcours.

4.2. Tenue des meneurs

Vêtements propres, pantalon, haut avec au moins des manches un quart, couvre-chef et chaussures de sécurité.

L'usage du fouet est interdit.

5. Engagements, finance d'engagement, prix et classement

5.1. Engagements

Uniquement via le formulaire d'inscription de la FSFM correctement et intégralement rempli.

5.2. Finance d'engagement/de départ

La finance d'engagement/de départ pour les chevaux FM, dont les organisateurs reçoivent un soutien de la FSFM, est fixée à **CHF 30.-** au minimum. Pour les chevaux d'autres races, la finance d'inscription/de départ est fixée à **CHF 45.-** au minimum. La différence entre la finance d'inscription minimale pour les chevaux d'autres races et celle pour les chevaux FM sera déduite du décompte adressé par la FSFM à l'organisateur.

5.3. Prix

Selon les directives de la FSFM/FSH.

5.4. Classement

50 % des partants (FM + autres races ensemble).

6. Divers

6.1. Constructeurs de parcours, juges

Les constructeurs de parcours et les juges doivent avoir suivi une formation officielle et figurer sur une liste officielle de fonctionnaires pour les épreuves de débardage et de traction.

6.2. Dispositions finales / Sanctions

Les participants (meneurs ou chevaux) qui seraient visiblement dépassés par les exigences de l'épreuve peuvent être disqualifiés, respectivement sont éliminés par les juges (selon l'art. 11.2 du Règlement général (RG) de Swiss Equestrian).

Les décisions du jury sont irrévocables. Des recours peuvent être adressés par écrit au jury, dans les 30 minutes après la proclamation des résultats. La caution, qui doit être versée en même temps, est de CHF 100.-. La décision définitive est prise sur place. Si le recours est accepté, la caution est rendue (RG de Swiss Equestrian). Si le recours est rejeté, le montant de la caution va à l'organisateur.